### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de FOS

### Séance du 20 avril 2019

Conseillers en exercice: 09 Présents: 08 Absent: 01

L'an deux mille dix-neuf, le vingt avril à 18H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire Francis DEJUAN.

**Etaient présents**: DEJUAN Francis, GILLET Jean-Jacques, SUBERCAZE Christophe, DEQUESNE Isabelle, CAMPS Patrick, OSET André, MONGE Daniel et CERCIAT François.

**Absent excusé avec procuration** : BESSAN Jean-Louis a donné procuration à MONGE Daniel.

Monsieur GILLET Jean-Jacques a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour: Date de la convocation: 15 avril 2019. Date d'affichage: 15 avril 2019.

- Vote du compte administratif 2018.
- Approbation du compte de gestion 2018.
- Affectation du résultat 2018.
- Vote du budget primitif 2019.
- Questions diverses.

# 1. Approbation du compte administratif 2018.

# Synthèse du compte administratif 2018

Le résultat de l'exercice 2018 (recettes réelles – dépenses réelles) est :

Pour la section fonctionnement : un excédent de 28072,44 €.

Cet excédent de 28072,44 € représente la capacité d'autofinancement brute. (CAF) La capacité d'autofinancement nette est la différence entre CAF brute et le capital des emprunts remboursés. Ces derniers s'élèvent à 11006,35 € pour 2019. La capacité d'autofinancement nette est de 17066.09 €. Elle sert au financement des dépenses d'investissement.

**Pour la section investissement :** un excédent de 35498,96.

#### Endettement Bilan de la dette :

Le capital de la dette restant dû au 31/12/2018 s'élève à 50694 €. Au 31/12/2019, il sera de 39 687€.

## Résultat du budget principal

Le résultat du budget principal (investissement et fonctionnement) s'élève à 267859,47 €, c'est le fond de roulement ou fond de trésorerie.

Vote du compte administratif 2018. Le Maire ne participe pas au vote. Il sort de la salle.

Vote: Pour: 08 Contre: Abstention:

# 2. Approbation du compte de gestion 2018.

Le compte de gestion est établi par le Trésor Public et est identique au compte administratif.

Vote: Pour: 09 Contre: Abstention:

# 3. Affectation du résultat 2018.

Les résultats de clôture de l'exercice 2018 laissent apparaître :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 237077.53 €
- Un excédent de la section d'investissement de 30781,94 €
- Une capacité d'autofinancement brute (CAF) de 28072,44 € et nette de 17066,09 €
- Un fond de roulement de 267859,47 €

<u>Vote:</u> Pour: 09 Contre: Abstention:

# 4. Vote du budget primitif 2019.

### Section Fonctionnement dépense

La restitution aux communes par la CCPHG de certaines compétences va faire augmenter d'une manière conséquente les dépenses de fonctionnement de la Commune.

La prise en charge dans le budget communal du coût du salaire et des charges de l'ATSEM, des crédits pédagogiques pour l'école, de l'entretien de la voirie et du déneigement s'élèvera à 30000 € environ.

# **Section Fonctionnement recette**

En 2019, la baisse des dotations de l'Etat s'élève à 2403 €.

ANNEE	Dotation Globale de Fonctionnement	Dotation de Solidarité Rurale	TOTAL DOTATIONS
2019	20919 €	8568 €	29487 €
2018	23287 €	8603 €	31890 €
2017	25079 €	8113 €	33192 €

### Section Investissement dépense

- Création d'un WC handicapé à la salle des fêtes : 15000 €
- Création d'une aire de jeux et d'un skate park pour les enfants : 25500 €
- Achat d'un logiciel pour la dématérialisation des documents pour la sous/Préfecture : 1000 €
- Changement de la minuterie de l'horloge de l'église : 1080 €

## **Section Investissement recette**

- FCTVA: 1322,77 €
- Subvention 2017 débrousailleuse autoportée : 908,56 €
- Subvention 2017 véhicule municipal : 2036,60 €
- Subvention 2018 mise aux normes électrique de la salle des fêtes : 810,40 €

Une subvention au conseil départemental et une demande DETR pour l'aire de jeux est en cours.

Vote du budget primitif 2019.

<u>Vote</u>: Pour: 06 Contre: Abstention: 03

### 5. Questions diverses.

### Ancien restaurant GIRON au sérial:

Monsieur le Maire a envoyé une lettre d'avertissement à Monsieur GIRON André pour qu'il fasse des travaux de mise en sécurité.

Si rien ne se fait dans un délai d'un mois à partir du 16/04/2019, le tribunal administratif de TOULOUSE nommera un expert qui ordonnera les mesures à prendre dans l'immédiat.

### La séance est levée à 19H45

Le Maire, Secrétaire de séance, Francis Dejuan Gillet Jean-Jacques